

Cadre Juridique et politique sur le changement climatique au Bénin

Hôtel du Lac, les 21 et 22 juin 2021

Dr DONOUMASSOU Pulchérie

SOMMAIRE

- 01. Introduction
- 02. Cadre juridique des CC
- 03. Cadre politique et institutionnel
- 04. Rôle du Journaliste
- 05. Conclusion

Le **réchauffement climatique** est un phénomène global de transformation du **climat** caractérisé par une augmentation générale des températures moyennes (notamment liée aux activités humaines)

Le changement climatique touche toutes les régions du monde.

- Les calottes glaciaires polaires fondent
- le niveau des océans est en hausse.
 - les phénomènes météorologiques extrêmes et les précipitations Des vagues de chaleur et des sécheresses de plus en plus extrêmes.



Le changement climatique est le problème critique du développement humain pour notre génération.

 l'Afrique est une des régions les plus vulnérables aux changements climatiques

l'intégration de la problématique de l'environnement et des changements climatiques dans les outils de planification et projets de développement,

Objectif 13: Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques. Tous les pays du monde sont témoins des graves répercussions du changement ...

Le problème des changements climatiques fut propulsé à l'avant-plan de l'agenda politique international

En décembre 1989, l'Assemblée générale adopta sa deuxième résolution sous l'intitulé « Protection du climat mondial pour les générations présentes et futures



prise en compte des différences pour garantir l'efficacité des mesures d'adaptation

Pourquoi?Pour encadrer les actions

Cadre juridique riche

 Conventions, Directives régionales, Lois, décrets et d'arrêtés

Mise en place d'une cadre juridique pour orienter les actions

Mise en place d'un cadre juridique avec la définition du rôle des acteurs

Implication de tous à l'élaboration des textes juridiques

Pulchérie DONOUMASSOU

AEM sur les CC

protocole de Kyoto CCNUCC Accord de Paris CCNUCC Décret 93-304 du 13 /12/ 1993 Protocole de Kyoto de12/97 Décret 2001-543 du 17 décembre 2001 Accord de Paris 2016: 12 /12 /2015 Décret n°2016-665 du 25 /08/2016

Autres conventions



la Convention-cadre sur les changements climatiques adoptée à New York le 9 mai 1992

Préambule:

- reconnaissance du caractère mondial des changements climatiques sont « un sujet de préoccupation pour l'humanité toute entière
- introduction du principe de « responsabilités communes mais différenciées »
- L'objectif est de stabiliser, conformément aux dispositions pertinentes de la Convention, les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique.

Accord de Paris

L'objectif de l'Accord de Paris est :

- de renforcer la réponse mondiale à la menace du changement climatique en maintenant l'augmentation de la température mondiale à un niveau bien inférieur à 2 degrés Celsius à 1,5°C
- accroître la capacité des pays à faire face aux impacts du CC et à rendre les flux financiers compatibles avec un faible niveau d'émissions de GES et une voie résiliente au climat
- présenter les "Contributions déterminées au niveau national"
- rendre compte régulièrement de leurs émissions et de leurs efforts de mise en œuvre

Protocole de Kyoto

- Réduction des CO2 et des GES
- ces gaz d'au moins 5 % par rapport au niveau de 1990 au cours de la période d'engagement allant de 2008 à 2012
- Accroissement de l'efficacité énergétique dans les secteurs pertinents de l'économie nationale;
- Protection et renforcement des puits et des réservoirs des gaz à effet de serre non réglementés par le Protocole de Montréal

Ratification

CCNUCC: Décret 93-304 du
13 /12/ 1993
Protocole de Kyoto de12/97:
Décret 2001-543 du 17
décembre 2001
Accord de Paris 2016: 12 /12
/2015 Décret n°2016-665 du
25 /08/2016

La loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin ;

Article 27:

Toute personne a droit à un environnement sain, satisfaisant et durable et a le devoir de le défendre.
L'État veille à la protection de l'environnement.

La loi n°98-30 du 12 février 1999 portant loi-cadre sur l'environnement

Article 3 : principes généraux "droit à un environnement sain" Art 4 : les objectifs

- protéger l'environnement
- restaurer les sites dégradés
- Surveiller en permanence la qualité de l'environnement

Art 5: - établir un système d'information

 promouvoir l'information et l'éducation environnementale

La loi sur les changements Climatiques

Article 1er: les définitions Article 2: Objet

- aux écosystèmes continentaux, littoraux et marins ainsi qu'aux eaux connexes et aux établissements humains sous la souveraineté de l'Etat;
- à toutes les actions, activités, mesures et initiatives entrant dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques et leurs effets et conséquences négatifs

Article 3: aux domaines d'activité

- l'agriculture et gestion des terroirs ;
- -la production de l'électricité et L'efficacité énergétique ;
- la gestion intégrée des ressources en eau ;

Article 4 : objectif de la loi

loi vise à lutter contre les changements climatiques ainsi que leurs effets et conséquences négatifs et d'accroitre la résilience des communautés vivantes.

La loi sur les changements Climatiques

Article 5: Les objectifs environnementaux

- 1- la protection des êtres et établissements humains; des animaux et des végétaux contre les menaces globales
- 2- la lutte contre la pollution de l'air, des sols, des eaux marines et continentales, superficielles et souterraines ;
- 3- la gestion écologiquement rationnelle des ressources non renouvelables et de tous les types de déchets ;
- 4- la réduction des risques de catastrophes.

Article 6: la responsabilité de l'Etat dans la protection

La loi sur les changements Climatiques

Article 7: intégration des CC politiques et les stratégies et leur déclinaison à tous les niveaux.

Actualisation des anciens docs

Article 12: Adopte les politiques et stratégies appropriées pour la prévention, la réduction, et la maitrise des effets lies aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles

Article 16: L' Etat prend les mesures pour:

1- l' évaluation préliminaire ainsi que la publication des faits, incidents, phénomènes ou fléaux constates, notamment des effets probables ou existants des changements climatiques;

2- l' information, dans les meilleurs délais possibles, des organismes sous régionaux, régionaux et internationaux compétents

Article 17: la promotion des savoirs faires endogènes

La loi sur les changements Climatiques

Article 24 : L' Etat veille a l' information, à la sensibilisation, à l' éducation du public

Titre V : adaptation Chap ler: GIRE

Article 81: L'Etat prend des dispositions pour informer l'opinion publique sur l'état de l'inventaire national des émissions et des réductions de gaz à effet de serre par un rapport biennal.

D'autres textes règlementaires: loi portant gestion de l'eau, la loi- cadre sur la pêche, la loi sur le littoral, loi portant vaine pâture

Forces

- -Ratification des conventions et accords
- -la mise en œuvre de ces accords
- La prévision des dispositions sur l'information

Faiblesses

- Faible association des acteurs à l'élaboration des textes
- Etat: seul acteur de l'information sur les GES
- Effectivité

Cadre institutionnel relatif au CC

La gouvernance des changements climatiques au plan national relève au premier chef de la mission du Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD), Cadre institutionnel Public et privé

- MCVDD.
- la Direction Générale de l'Environnement et du Climat (DGEC),
- Le Comité National de mise en œuvre de la CCNUCC.
- Le Fonds National pour l'Environnement et le Climat.
- Les autres ministères sectoriels
- Les collectivités décentralisées

Acteurs

OI, les PTF, ONG et Associations, les Journalistes

Cadre institutionnel relatif au CC

- Comité National sur les Changements Climatiques (CNCC) ayant pour attributions le suivi et le contrôle du processus de mise en œuvre de la Convention
- une Autorité Nationale désignée du Mécanisme pour un Développement Propre (AND-MDP) au titre du Protocole de Kyoto
- une Commission de Modélisation Economique des Impacts et de l'Intégration des Changements Climatiques dans le Budget Général de l'État (CMEICB).
- La Commission Technique chargée du processus du Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques (CTPNA), et créée par l'arrêté interministériel n° 014/MCVDD/MPD/MEF/DC/SGM/DGEC/SA – 001 SGG 19 du 12 mars 2019

Cadre politique des CC

Programme intégré
d'adaptation pour la
lutte contre les effets
néfastes des
changements
climatiques sur la
production agricole et
la sécurité alimentaire
au Bénin », élaboré
en 2009

Plan national d'adaptation (PNA) au Bénin

« Programme
 d'Action National
 d'Adaptation aux
 changements
 climatiques (PANA)

Cadre politique des CC

- ❖ la Stratégie Nationale du Bénin pour la Mise en Œuvre de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (2003),
- la Deuxième Communication Nationale du Bénin sur les Changements Climatiques (2011),

les Contributions Prévues Déterminées au niveau National du Bénin-CPDN (2015),

Objectif:

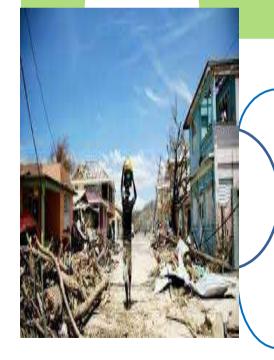
- ❖ la Stratégie de Développement à Faible Intensité de Carbone et Résilient aux Changements Climatiques 2016-2025 (2016).
- **❖** La TCN

Les acteurs dans la lutte contre les CC

Acteurs



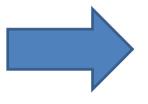
- sociétés civiles,
- universitaires,
- OI, ONG
- collectivités
 décentralisées
- Les journalistes



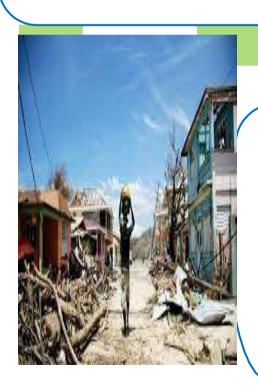
peut-il et doit-il, lui aussi, assumer sa responsabilité d'acteur, ou s'en tenir à un rôle classique d'observateur « impartial » ?

Le rôle des journalistes dans la lutte contre les CC

Information



Admise comme un bien aussi nécessaire à la survie que l'eau, les aliments et les soins.



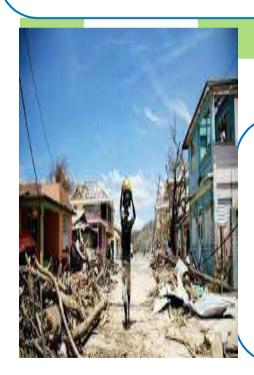
 peut-il et doit-il assumer sa responsabilité d'acteur, ou s'en tenir à un rôle classique d'observateur « impartial » en matière de CC ?

Les acteurs dans la lutte contre les CC

Information juste

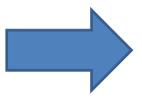


- Réduire les paniques, les troubles les rumeurs
- Éviter les déplacements inutiles
- Faire le spot sur ceux qui retardent ou bloquent les solutions



- Mettre l'accent sur les autres déséquilibres :
- épuisement des sols,
- résidus chimiques dans les eaux,
- ☐ La pollution par les déchets dangereux

Pouvoir d'influence des Médias.

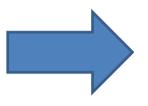


Climat : des changements urgents... impossibles sans les médias

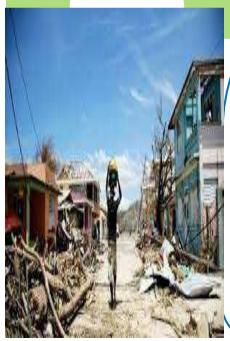


Si la planète est le Titanic, les médias sont-ils l'orchestre qui nous berce jusqu'au naufrage ou bien une place publique qui interpelle et donne la parole à tous : pilotes, équipage, armateurs, savants qui annoncent les tempêtes, passagers de première comme de troisième classe ?

Pouvoir d'influence des Médias.

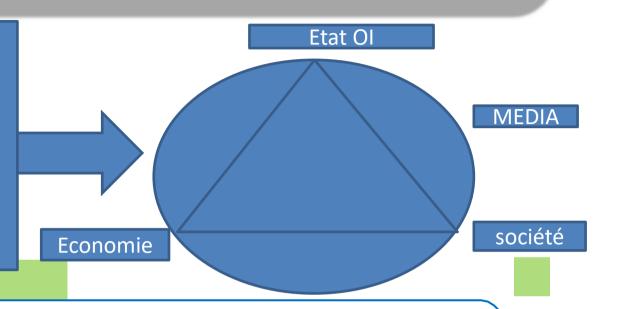


Média comme levier de changement social



Pour l'économiste britannique Paul Collier, « le milliard de pauvres absolus ne verra jamais son sort s'améliorer si leurs pays n'ont pas de médias indépendants capables d'éduquer la population, d'informer et de surveiller les dirigeants, de formuler les enjeux, de sortir du populisme. » the bottom billion, 2008

Stratégie
Associer les médias à la gouvernance mondiale représente un défi de taille.





Triangle de gouvernance autour duquel gravite les médias comme électron libre

- Le journaliste doit travailler en réseaux avec les journaliste et acteurs nationaux et internationaux

Les journalistes doivent :

- suivre les activités du gouvernement dans le pays et à l'étranger.
- examiner les efforts faits par les gouvernements pour renforcer les réglementations et suivre leur application.
- évaluer les compensations créées pour lutter contre les émissions;
- accentuer la couverture sur le terrain sur les impacts du changement climatique;
- enquêter sur les groupes d'activistes travaillant sur les questions climatiques, leurs objectifs;
- exercer un regard critique sur les solutions proposées pour prévenir le changement climatique et s'y adapter;
- Informer, communiquer.

Défis

d'information <u>au niveau</u> gouvernemental, local et de la société civile et des acteurs de communication

Elaboration de stratégies et plans d'actions

- *▶*Définition des rôles et responsabilités
- ➤ Miœ en cohérence de la stratégie de communication

Défis: Communication

Echelles

Étapes

Outils

locale, nationale, régionale, inter - gouvernementale

négociation, mise en œuvre des actions, des politiques, programmes

Outils et techniques de communication, etc.

Perspectives

Avec quels acteurs majeurs?
Les Journalistes

Informer, sensibiliser et communiquer sur les actions d'adaptation aux changements climatiques de façon continue avec les parties prenantes

Quelles sont les interfaces adéquates pour une information transformatrices ?

Quel est le mécanisme d'évaluation de cette information ?

Perspectives

Théorie du Changement

Orientation stratégique fournir, l'information dans un temps limité,

Participation ouverte des journalistes Transparence dans les démarches d'analyse, contrôle de qualité des informations,

équipe de spécialistes

Synergie d'actions

Une collaboration étroite, verticale et horizontale, entre les spécialistes chargés de information

Conclusion

la gouvernance des CC repose sur un ensemble d'acteurs Tous les niveaux d'intervention : Local, Infranational, national Les acteurs chargés de l'information sont les principaux

- Les actions de synergie s'impose à tous les acteurs pour une lutte réussie.
- Rechercher l'information et l'information juste
- Nouer des partenariats



https://www.changementsclimatiques.bj/

Merci de votre attention